Amélioration

Lifting durable des bureaux annexes

Sur les 25 bureaux annexes municipaux que compte la ville de Marseille, certains déménagent et font intégralement peau neuve. C'est le cas des BMA de la Cabucelle, Belle de Mai et Pont de Vivaux

LES agents administratifs de la ville ont procédé, l'an dernier, à 1 700.000 opérations et reçu 1 270.000 personnes dans les 25 bureaux annexes municipaux que compte la cité phocéenne. Dans certains quartiers les bureaux étaient devenus trop exigus et inadaptés, tant au niveau de l'équipement logistique qu'en terme de mise aux normes, notamment pour l'accès des personnes handicapées. Les trois nouveaux équipements inaugurés hier, par Jean-Claude Gaudin, attestent de volonté de la municipalité de s'adapter à la demande des marseillais qui souhaitent que les services administratifs décentralisés soient peu contraignants, faciles à vivre et efficaces.

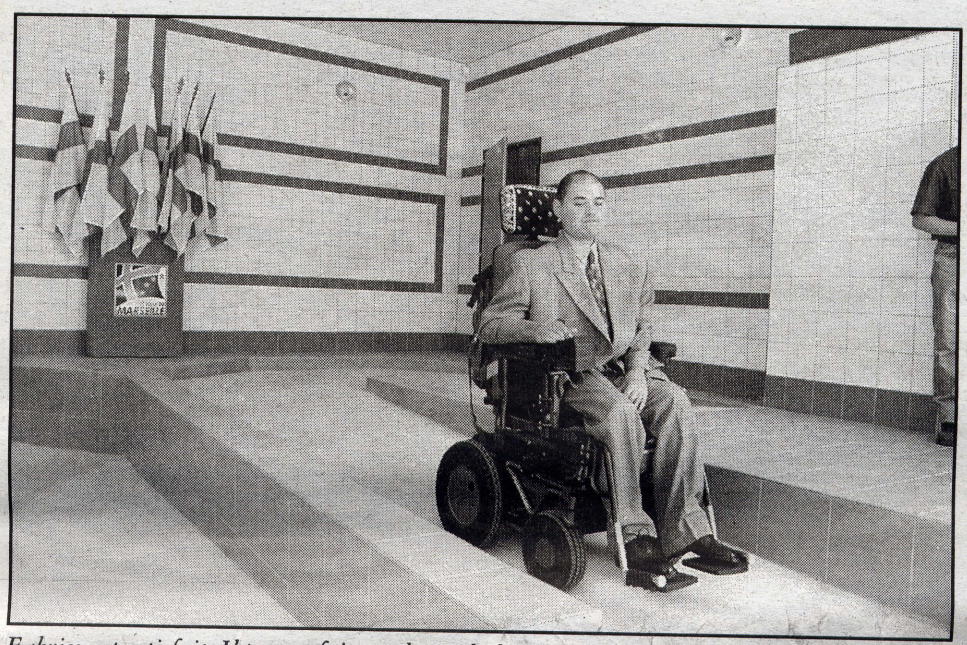

Fabrice, est satisfait. Il pourra faire sa demande de passeport ici, en toute indépendance (Photo Laurent SACCOMANO).

Trois de ces bureaux municipaux annexes ; Pont de Vivaux, Belle de Mai et la Cabucelle ont changé leur localisation et disposent désormais de locaux plus spacieux, entièrement refaits à neuf. D'une superficie de 280 M≤ et équipé d'une rampe d'accès réussie pour permettre un accès aux handicapés comme aux mères de famille avec leur poussette, le nouveau bureau de la Cabucelle est situé au 3, boulevard du Capitaine Gèze, juste en face du marché aux puces. Anciennement implanté depuis 1984 au 246, rue de Lyon, dans l'enceinte de la mairie des 15e et 16e arrondissements, l'établissement accueillera probablement beaucoup plus de marseillais car il est géographiquement central : il sera donc ouvert cinq jours, contre trois précédemment. Les missions des bureaux annexes se résument en quelques verbes et beaucoup d'activité : Délivrer (imprimés de demande de carte nationale d'identité, les attestations de sorties du territoire, des livrets de famille, des certificats et actes d'état civil), viser (permis de chasse visite des tombes de militaires morts pour la France), légaliser (des signature apposées sur des documents importants), certifier conforme et recevoir (déclarations de changement d'adresse, demande de réduction tarifs scolaire…)

Mais ce qui constitue une nouveauté, c'est bien l'application de la loi en matière d'accessibilité dans les établissements recevant du public, ainsi la BMA de la Cabucelle est équipé d'une rampe d'accès, visiblement au goût de Fabrice, 32 ans, domicilié à la Savine et président du club informatique pour l'insertion des personnes handicapées. « *C'est vraiment très bien fait. La pente est très douce et les virages sont suffisamment larges pour que je tourne facilement. Si tout pouvait être accessible dans la ville comme ça, se serait très bien. J'espère qu'ils penseront à l'emplacement réservé à nos véhicules devant les locaux, pour ce soit parfait* ».

Pour accompagner ces changements, la municipalité développe ses services informatiques et son site Internet qui permet déjà de remplir des formulaires sans bouger de chez soi.

N.F